



# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

## Manuels et fournitures

Question écrite n° 33140

### Texte de la question

Reponse. - Le ministre de l'education nationale est particulierement attache a ce que la connaissance de l'histoire et de la civilisation des pays europeens soit largement developpee au travers des programmes d'enseignement. Dans les colleges, la dimension europeenne est tres presente dans l'enseignement de l'histoire, de la geographie et de l'education civique. Dans les nouveaux programmes appliques progressivement depuis la rentree scolaire de 1986 en classe de sixieme, elle est notamment presente en histoire : le programme porte en classe de cinquieme sur l'evolution de la civilisation chretienne en Europe occidentale, du royaume des Francs a la Renaissance et a la Reforme ; en quatrieme, il est centre sur la predominance de l'Europe du XVIIe au XIXe siecles ; en troisieme, le theme « Le monde au XXe siecle » accorde une place importante a l'histoire de la construction europeenne. De meme, en geographie, l'annee de quatrieme est consacree a l'etude de l'Europe. On y traite successivement l'espace europeen, quatre Etats europeens et la Communaute economique europeenne. En troisieme, l'etude de la geographie de la France inclut un chapitre sur la place et l'influence de la France dans la CEE Le programme d'education civique pour les classes de quatrieme comporte l'etude de l'Europe : la CEE, ses institutions, son fonctionnement, l'Europe, communaute en devenir. Dans les lycees, les programmes d'histoire-geographie font deja une large part a l'etude de l'Europe, tant d'un point de vue politique et institutionnel que culturel. De plus, les nouveaux programmes de geographie des classes de premiere qui doivent entrer en vigueur a compter de la rentree 1988 prevoient, outre l'etude d'un ou plusieurs pays de la CEE, de proceder a l'examen des institutions europeennes et de l'evolution de la Communaute sous un triple aspect economique, social et politique. Les programmes d'histoire des classes de premiere et de terminale aborderont egalement, au travers de l'etude du monde contemporain, les phenomenes politiques et de societe (et notamment culturels) relatifs a l'histoire recente de l'Europe. Au college comme au lycee, les eleves se familiarisent, par ailleurs, avec la culture et la civilisation des pays europeens au travers de l'etude des langues vivantes europeennes. Un des objectifs des programmes d'enseignement de ces dernieres vise, en effet, a faire acquerir aux eleves des notions sur la civilisation et le mode de vie des pays dont ils etudient la langue. Pour ce qui est du choix des manuels scolaires, il n'appartient pas au ministre de l'education nationale de recommander tel ou tel ouvrage. Ce choix est, en effet, du ressort des equipes enseignantes de chaque etablissement, dans le cadre de la liberte pedagogique dont elles disposent dans ce domaine.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'education nationale est particulierement attache a ce que la connaissance de l'histoire et de la civilisation des pays europeens soit largement developpee au travers des programmes d'enseignement. Dans les colleges, la dimension europeenne est tres presente dans l'enseignement de l'histoire, de la geographie et de l'education civique. Dans les nouveaux programmes appliques progressivement depuis la rentree scolaire de 1986 en classe de sixieme, elle est notamment presente en histoire : le programme porte en classe de cinquieme sur l'evolution de la civilisation chretienne en Europe occidentale, du royaume des Francs a la Renaissance et a la Reforme ; en quatrieme, il est centre sur la predominance de l'Europe du XVIIe au XIXe siecles ; en troisieme, le theme « Le monde au XXe siecle » accorde une place importante a l'histoire

de la construction européenne. De même, en géographie, l'année de quatrième est consacrée à l'étude de l'Europe. On y traite successivement l'espace européen, quatre États européens et la Communauté économique européenne. En troisième, l'étude de la géographie de la France inclut un chapitre sur la place et l'influence de la France dans la CEE. Le programme d'éducation civique pour les classes de quatrième comporte l'étude de l'Europe : la CEE, ses institutions, son fonctionnement, l'Europe, communauté en devenir. Dans les lycées, les programmes d'histoire-géographie font déjà une large part à l'étude de l'Europe, tant d'un point de vue politique et institutionnel que culturel. De plus, les nouveaux programmes de géographie des classes de première qui doivent entrer en vigueur à compter de la rentrée 1988 prévoient, outre l'étude d'un ou plusieurs pays de la CEE, de procéder à l'examen des institutions européennes et de l'évolution de la Communauté sous un triple aspect économique, social et politique. Les programmes d'histoire des classes de première et de terminale aborderont également, au travers de l'étude du monde contemporain, les phénomènes politiques et de société (et notamment culturels) relatifs à l'histoire récente de l'Europe. Au collège comme au lycée, les élèves se familiarisent, par ailleurs, avec la culture et la civilisation des pays européens au travers de l'étude des langues vivantes européennes. Un des objectifs des programmes d'enseignement de ces dernières vise, en effet, à faire acquérir aux élèves des notions sur la civilisation et le mode de vie des pays dont ils étudient la langue. Pour ce qui est du choix des manuels scolaires, il n'appartient pas au ministre de l'éducation nationale de recommander tel ou tel ouvrage. Ce choix est, en effet, du ressort des équipes enseignantes de chaque établissement, dans le cadre de la liberté pédagogique dont elles disposent dans ce domaine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Kuster Gérard](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33140

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 1987, page 6385

**Réponse publiée le :** 18 avril 1988, page 1646